

Commune de VARANGEVILLE

Département de
Meurthe-et-
Moselle

Arrondissement
de
Nancy

Canton de
Lunéville 1

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

Date de convocation :

Le 01.12.2025

Date d'affichage :

Le 10.12.2025

Transmission en

préfecture :

Le 10.12.2025

Par suite de la convocation en date du **1^{er} décembre 2025**, les membres composant le conseil municipal de VARANGEVILLE, se sont réunis à la mairie de Varangéville le **Lundi 08 Décembre 2025 à 20h00**, sous la présidence de **M VARIN Christopher, Maire de la commune.**

Étaient présents : Mmes et MM. : Christopher VARIN, Jean-Patrick ERARD, Agnès BRANCHU, Dominique LAMONTAGNE, Alexandre LOUIS, Catherine BRAUNEISSEN, Benoit VANNON, Enzo LAVECCHIA, Jonathan DEZAIRE, Nikola PRERADOVIC, Bernard FREZET, Frédérique NADANY, Nadège THIBAUT-HOELT, Jean-François POHIN, Anne-Marie FRANCOIS, Guy ZAFFAGNI. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents ayant donné procuration :

- Mme Véronique PFRIMMER qui donne pouvoir à Catherine BRAUNEISSEN,
- M. Nicolas ARNOUX qui donne pouvoir à Dominique LAMONTAGNE
- Mme Ingrid BOUR qui donne pouvoir à Alexandre LOUIS,
- Mme Denise DENIA qui donne pouvoir Nadège THIBAUT-HOELT,
- M. Sébastien PLAID qui donne pouvoir à Guy ZAFFAGNI
- Mme Géraldine RENIER qui donne pouvoir Anne-Marie FRANCOIS,
- M. Bruno SANCASSANI qui donne pouvoir à Jean-Patrick ERARD

Absents excusés : Christian Mexique, Daphné DERKAOUI, Christelle BAUMANN, Monique FRATTINI

Il a été procédé, en conformité de l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Dominique LAMONTAGNE est désignée pour remplir cette fonction. Monsieur le Maire informe que la séance est enregistrée.

N°08122025/05 : Urbanisme. Documents d'urbanisme (2.1). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU N°3 – modalités de concertation du public

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'évolution partielle du P.L.U. est en cours : la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. n° 3. Il s'agit de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au Nord de la commune, au lieu-dit « Bas Fontaine ». En effet, le zonage du P.L.U., associé au règlement écrit des zones concernées, ne permet pas en l'état la réalisation du projet, puisque seuls les panneaux solaires ou photovoltaïques intégrés aux bâtiments sont autorisés.

L'Autorité Environnementale ayant rendu un avis conforme imposant la réalisation d'une évaluation environnementale, la procédure doit faire l'objet d'une concertation du public. Il appartient au Conseil Municipal d'en définir les modalités.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Varangéville approuvé le 13 février 2023 ;

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, émis le 22 septembre 2025, qui soumet à évaluation environnementale la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. n° 3 ;

Considérant que le projet de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Varangéville, par ses caractéristiques et sa situation, paraît présenter un caractère d'intérêt général qui justifie que sa réalisation soit rendue possible, le cas échéant en mettant en compatibilité le PLU de la commune ;

Considérant que la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Varangéville est soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale et que de ce fait elle entre dans le champ d'application de la concertation préalable conformément aux dispositions de l'article L.103.2 du Code de l'Urbanisme applicable depuis le 7 décembre 2020 ;

Considérant qu'il convient de recueillir l'opinion du public sur le projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **EFFECTUE la concertation du public** selon les modalités suivantes :

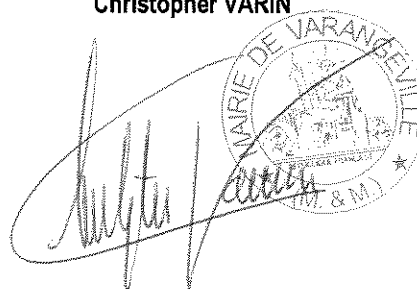
- ✓ Concertation du public sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Varangéville sur une durée de 60 jours : du lundi 16 février 2026 au vendredi 17 avril 2026 inclus,

- ✓ Les éléments du dossier, ainsi qu'un registre de concertation permettant de recueillir les observations du public, seront mis à disposition à l'accueil en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- ✓ Les éléments du dossier seront également consultables sur le site internet de la ville à l'adresse <https://www.varangeville.fr/urbanisme-et-grands-projets/>,
- ✓ Le public a aussi la possibilité d'adresser ses remarques sur le projet par courriel à l'adresse suivante : mairie.varangeville.technique@orange.fr,
- ✓ Tenue d'une permanence par le porteur de projet, APAL MW, le 11 mars 2026 de 18h à 20h, salle du Chapitre, Espace Prieuré à Varangéville,
- ✓ Un avis signalant la concertation du public, son objet et ses modalités sera mis en ligne sur le site internet de la ville ainsi que sur ses sites Facebook et Instagram,
- ✓ Un article paraîtra dans l'Est Républicain afin d'annoncer cette réunion publique,
- ✓ Une information sera apportée dans le premier bulletin municipal de 2026,
- TIRE le bilan de la concertation du public préalablement à l'enquête publique.

Adoptée à l'unanimité

Délibéré les jours, mois et an susdit, Pour
extrait certifié conforme
Varangéville, le 08 décembre 2025
Le Maire,

Christopher VARIN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christopher Varin'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VARANGÉVILLE' around the top edge and '1870 & M' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower. The signature overlaps the seal.